

Procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 31 Janvier 2025

Le **vendredi 31 janvier 2025**, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

***Etaient présents :** Bernard BADROUILLET, Jean DE WITTE, Arnaud DENOJEAN, Patrice FERRET, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Jean PIEBOURG, Fabienne PRUNOT, Nathalie RAJOT, Philippe SAVARIS, Patrice SAUVAGEOT*

***Etaient absents :** Ludovic DROIN, Thierry VARACHAUD*

***Etaient excusés :** Ludovic DROIN, Thierry VARACHAUD*

***Procurations :** -*

Secrétaire de séance : Nathalie RAJOT

Ordre du jour :

- 1/ Approbation des précédents conseils du 22 novembre et 12 décembre 2024
- 2/ Convention de participation "prévoyance"
- 3/ Finances
- 4/ Eglise de Clermain
- 5/ Atelier municipal
- 6/ Tarification salles des fêtes associations hors commune
- 7/ Questions diverses

1. Approbation des précédents conseils du 22 novembre et 12 décembre 2024

Madame le Maire soumet au conseil municipal l'approbation des 2 précédents procès-verbaux de réunions de conseil. En l'absence de remarques, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des présents.

2. Convention de participation "prévoyance"

Madame le Maire rappelle que la collectivité a décidé l'instauration d'une participation financière à la protection sociale des agents en matière de prévoyance.

Le Comité Social Territorial du CDG a donné un avis favorable en date du 26 novembre 2024.

Il convient de reprendre une nouvelle délibération mentionnant la date de l'avis du Comité Social Territorial du CDG.

3. Finances

Madame le Maire présente l'état des dépenses et des recettes de l'exercice 2024 au 31 janvier.

3.1. Section d'investissement: dépenses.

Madame le Maire précise que les principales dépenses concernent les travaux d'aménagement des abords du groupe scolaire et la pose d'un dispositif de vidéo-protection sur le site. Sont aussi inscrites les dépenses

liées au dossier d'appel d'offres pour la construction de l'atelier municipal - la reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de Brandon - les travaux de plantations dans les bois communaux de Clermain.

Chapitres	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024
16	Emprunts	58 600.00	48 918.23
20	Frais d'études	1 000.00	396.00
204	Remboursement Communauté de communes : emprunt groupe scolaire	42 000.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	497 389.46	220 307.31
001	Déficit d'investissement	57 742.44	0.00
041	Opérations patrimoniales	1 056.00	1 056.00
Total		657 787.90	270 677.54

3.2. Section d'investissement: recettes

Chapitres	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024
10	Dotations, fonds divers	336 212.44	304 153.16
13	Subventions d'investissement	176 100.00	43 101.98
16	Emprunts et dettes	50 600.00	646.98
021	Virement de la section de fonctionnement	88 556.46	0.00
040	Opérations d'ordre	5 263.00	2 370.00
013	Opérations patrimoniales	1 056.00	1 056.00
Total		657 787.90	351 328.12

Madame le Maire explique que la subvention de 100 000.00 € de la Communauté de communes n'a pas été perçue sur l'exercice 2024 . La facturation des travaux d'aménagement des abords du groupe scolaire n'est pas soldée ce qui explique le montant du FCTVA inférieur au prévisionnel.

3.3. Section de fonctionnement: dépenses

Chapitres	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	137 150.00	101 220.77
012	Charges de personnel	138 500.00	118 685.40
014	Atténuation de produits	13 125.00	12 800.00

65	Autres charges de gestion courante	284 568.00	271 927.72
66	Charges financières	10 000.00	8 031.46
67	Charges spécifiques	9 520.00	9 361.41
68	Dotations aux amortissements	1 500.00	690.76
023	Virement à la section d'investissement	88 556.46	0.00
042	Opérations d'ordre	5 263.00	2 370.00
Total		688 182.46	525 087.52

Madame le Maire explique que les principales dépenses concernent les travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi que les contrats de maintenance.

Le remboursement de l'emprunt du groupe scolaire se monte à la somme de 41 821.00 € ; la participation de la commune au SIVOS de la Noue représente un montant de 157 473.00 €.

Les dépenses de personnel sont inférieures au prévisionnel en raison du départ d' Alain BOURBON et de David DEVILLARD fin juin 2024 avec un recrutement d'agent technique au 2 décembre 2024.

3.4. Section de fonctionnement: recettes

Chapitres	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024
013	Atténuations de charges (Agence Postale)	18 100.00	17 038.84
70	Produits de services	24 585.00	105 304.87
73	Impôts et taxes	30 000.00	27 618.86
731	Impositions directes	215 130.00	221 167.20
74	Dotations et participations	236 444.00	226 339.87
75	Autres produits de gestion courante	122 836.00	56 644.34
002	Excédent de fonctionnement	41 087.46	0.00
Total		688 182.46	654 113.98

Madame le Maire expose que les recettes des pylônes de téléphonie mobile rapportent pour cette année la somme de 13 887.62 € en raison d'un rappel sur les années antérieures.

La commune bénéficie d'une dotation " Commune nouvelle" de 26 743.26 €.

Une coupe de bois a rapporté la somme de 74 836 €.

Le revenu des logements représente un montant de 47 121.37 €.

3.5. Compte Administratif 2024 provisoire

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes de l'exercice	351 328.12	654 113.98	1 005 442.10
Dépenses de l'exercice	270 677.54	525 087.52	795 765.06
Résultat de l'exercice	80 650.58	129 026.46	209 677.04
Résultat antérieur 2023	- 57 742.44	+ 41 087.46	- 16 654.98
Solde d'exécution	+ 22 908.14	+ 170 113.92	+ 193 022.06
RAR	- 117 148.00		
Résultat d'ensemble	- 94 239.86	+ 170 113.92	+ 75 874.06

4. Eglise de Clermain

Madame le Maire informe les conseillers que le dossier de rénovation de l'église de Clermain a été retenu à l'AAP départemental. L'avis de l'ABF a été sollicité directement par le Conseil départemental. La pose du paratonnerre et les travaux de mise aux normes électriques n'étant pas éligibles dans le cadre de l'appel à projets, le montant des dépenses est actualisé à 43 937 € HT.

Le taux de subvention du Conseil départemental peut être augmenté à 25% de la dépense en cas de souscription à la Fondation du Patrimoine.

Le dossier n'est pas éligible à la DRAC (monument non protégé) mais est éligible à la DETR avec un taux de subvention à 25% de la dépense HT.

Délibérations n°2/2025

Objet : Demande de subvention DETR pour les travaux de rénovation de l'église de Clermain.

Madame le Maire rappelle que la Commune a un projet de travaux de rénovation pour l'église de Clermain, notamment la mise en conformité électrique, la pose d'un paratonnerre ainsi que la réfection des enduits et la peinture du chœur de l'église Notre Dame de Clermain.

Madame le Maire explique que les travaux de réalisation envisagés peuvent être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT en euros	Calendrier de réalisation
Phase 1 Mise en conformité électrique	7 505€	2025
Phase 2 Pose paratonnerre	5 963€	2025
Phase 3 Enduits du chœur	13 943€	2025
Phase 4 Peintures	29 994€	2025
TOTAL	57 405€	

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant des travaux HT : 57 405 €

Subvention DETR : 14 351 € soit 25%

Conseil départemental : 10 984 € soit 25% d'un montant de dépenses subventionnables de 43 937€

Fonds propres : 32 070 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** l'opération de rénovation de l'église de Clermain et **ARRÊTE** les modalités de financement
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération n°2 Bis

Objet : Demande de souscription à la Fondation du Patrimoine pour les travaux de rénovation de l'église de Clermain.

Madame le Maire expose que l'église Notre Dame de Clermain est inscrite au circuit des Chemins du Roman en Mâconnais Sud Bourgogne et nécessite des travaux pour sa mise en valeur. Ces travaux consistent notamment à la mise en conformité électrique, la pose d'un paratonnerre ainsi que la réfection des enduits et la peinture du chœur.

Madame le Maire informe qu'elle a sollicité la Fondation du Patrimoine pour l'obtention d'une aide financière en complément des subventions du Département (Aides aux Territoires) et de l'Etat (DETR).

Elle propose d'organiser en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une campagne de mécénat populaire, permettant de réunir des fonds pour ce projet de restauration. Une souscription pourrait être lancée tant auprès des particuliers, que des entreprises. Grâce à la reconnaissance d'utilité publique, les dons donnent lieu à des déductions fiscales au titre de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, et de l'impôt des sociétés ou entreprises.

Le Conseil Municipal;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.300-3 et R.300-3

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.143-1 et suivants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises/sociétés, pour le financement du projet de restauration de l'église Notre Dame de Clermain.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document visant à lancer la campagne de mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de souscription correspondante.

5. Atelier municipal

Madame le Maire expose que la préfecture n'a pas retenu le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024. Il convient de renouveler la demande sur l'année 2025.

Délibération n° 3/2025

Objet : Demande de subvention DETR pour la construction d'un atelier municipal avec installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur la commune de Brandon.

Madame le Maire rappelle que la Commune a un projet de création d'un atelier municipal à Brandon avec l'installation de panneaux photovoltaïques et que le montant des travaux s'élèverait à 278 065€ HT.
Madame le Maire explique que les travaux de réalisation envisagés peuvent être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les dépenses se décomposent comme suit :

Montant estimatif des travaux : 254 000 € HT

Maîtrise d'ouvrage: 20 320 € HT

Bureau coordination SPS : 3 745 € HT

Soit un montant total de 278 065 € HT

Les recettes nettes sur l'autoconsommation + Vente en surplus, sont estimées, sur 5 années à 16 340 € HT

Prime à l'autoconsommation : 4 224 €

Soit un total de 20 564 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Conseil départemental : 5 600,00 € soit 20% d'un montant de dépenses subventionnables de 28 000€

DETR : 90 125 € soit 35% de 257 501 €

Fonds propres : 161 776 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération de construction d'un atelier municipal avec installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur la commune de Brandon et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

6. Tarification salles des fêtes associations hors commune

Madame le Maire souhaite apporter une précision sur les modalités de mise à disposition des salles communales à destination des associations hors communes. Une convention a été instaurée avec une tarification spécifique en fonction de la demande de mise à la disposition, ponctuelle, ou à l'année.

7. Questions diverses :

- Bâtiments

M. Patrice FERRET indique que les travaux de menuiserie au bâtiment "Poste" sont terminés : il faudra juste prévoir quelques finitions au niveau des rebords de fenêtres de l'agence postale et du cabinet infirmier. Par contre, dans le logement communal, des travaux d'isolation par un professionnel sont nécessaires au niveau des encadrements de fenêtres.

- Voirie

Mme Fabienne PRUNOT signale que le curage des fossés a été réalisé par la CUMA: il faudra organiser les travaux de saignées avec une mini-pelle.

Le broyage des haies sera effectué prochainement par Nicolas REBOUX.

- Poubelles

Mme Fabienne PRUNOT indique que les plateformes des Points collectifs ont été aménagées en gravier. Les conseillers pensent qu'il aurait été préférable d'aménager des plateformes en enrobé.

Mme Amélie MARC signale que l'emplacement des poubelles Route de la Roche en plein virage est dangereux : il était prévu de modifier l'emplacement en face sur la parcelle communale.

- Espaces verts

Mme Fabienne PRUNOT annonce qu'elle a rencontré M. William GEOFFRE pour un bilan de prise de poste. Il en ressort un besoin de recruter un second agent et de prévoir du matériel professionnel.

L'achat d'un camion-benne est plus que nécessaire pour ramasser les déchets verts ou les branchages.

M. Patrice FERRET fait part d'une opportunité d'achat d'un lot : camion-benne, mini pelle et véhicule type Master.

Mme Nathalie RAJOT soumet l'idée de réfléchir à une mise en commun du matériel avec les communes avoisinantes.

M. Arnaud DENOJEAN s'occupe par ailleurs d'obtenir des devis pour le matériel nécessaire suite aux besoins recueillis auprès de William.

Après débat, les conseillers autorisent le Maire à diffuser une offre d'emploi pour un nouvel agent technique à 80% ou 100%.

(Les avis : Mi-temps : 0 avis favorable - Temps partiel 80% (évolutif sur temps plein) : 6 personnes

Temps plein : 5 personnes)

- Assainissement collectif

M. Jean PIEBOURG expose que dans le cadre du schéma directeur en cours, une campagne de mesures va s'effectuer sur le réseau d'assainissement collectif pour localiser d'éventuelles eaux claires parasites.

Le principe de ces recherches est de parcourir le réseau depuis l'aval vers l'amont, la nuit (de minuit à 5h du matin) et par temps sec.

Afin d'être le plus efficace possible lors de ces investigations nocturnes et en vue de ne pas trop perturber le sommeil des riverains, il est important de s'assurer que les regards qui devront être inspectés soient manipulables. Le groupe de travail concernant ce schéma directeur souhaiterait que les agents communaux puissent vérifier au préalable l'ouverture des regards.

La campagne débutera à partir du 20 janvier pour une période de 3 semaines : en cas de pluie, l'opération sera reportée à une autre date.

M. Patrice FERRET indique que les regards ont été vérifiés sur la commune de Brandon: un seul regard pose problème et sera ouvert par une entreprise.

- RCEA

Madame le Maire relate la réunion du 24 janvier avec la DREAL.

Les travaux de plantation d'arbres et arbustes le long des chemins agricoles vont débuter début février jusqu'à fin mars. Les chemins agricoles reviendront probablement dans la domanialité de la commune et l'entretien des accotements sera partagé entre l'Etat (au titre de la compensation) et la commune.

D'autres parcelles de terrains seront proposées à la vente, soit à la commune, soit aux particuliers ou reviendront au service des Domaines.

M.Philippe SAVARIS ajoute qu'il a assisté à la réunion du Département à Saint-Symphorien d'Ancelle pour la présentation des chantiers des routes et infrastructures des territoires du secteur Mâconnais.

Il a informé M. Sébastien MARTIN, Vice-président chargé de l'aménagement, des aides aux territoires, des routes et des infrastructures et de la RCEA, de l'état de dégradation de la RD 987 au bourg de Clermain, suite au passage de camions pendant les travaux de la RCEA. Il reviendrait à la DREAL de réparer la chaussée par une bicouche.

M. Jean DEWITTE précise que les travaux de chaussée de l'agglomération étaient prévus en 2019/2020 mais reportés en raison de l'aménagement de la place de la Garde et des futurs travaux de la RCEA. En échange, le Département a procédé à la réfection de la route au lieu-dit "La Croix de Brandon".

- Rallye de Matour

M. Bernard BADROUILLET rapporte que M. Florian PERRACHON, organisateur du Rallye de Matour a rendu visite aux riverains concernés par le circuit : les habitants semblent être favorables à cette manifestation.

Le Conseil municipal donne ainsi son accord pour le passage de la Spéciale Meulin- Montagny-sur-Grosne le 19 juillet 2025.

- Maison Noly

Une visite est proposée par la propriétaire actuelle le samedi 8 février à 10h.

- Terrain communal des Ponceblancs

Madame le Maire expose que M. et Mme CHAINTREUIL Aurélien souhaitent acheter la parcelle de terrain communal cadastré section A600 et proposent le prix de 15 000.00 €.

Le terrain en question se décompose par 1 326 m² en zone Ub et 307 m² en zone N et surplombe la propriété de M. et Mme CHAINTREUIL.

Le conseil municipal est favorable à la vente au prix de 15 € le m² soit 19 890.00 € arrondi à 20 000,00 €, la commune prenant en charge l'établissement de l'acte administratif simplifié afin d'exempter l'acheteur des frais notariés.

- CR réunion numérique 71

M. Jean PIEBOURG rappelle le numéro unique Numérique 71 accessible aux usagers pour tout problème lié à la fibre, à communiquer sur nos canaux de communication habituels.

Par ailleurs, le réseau cuivre va être démonté d'ici à 2029. Le passage à la fibre est donc rendu obligatoire, la gratuité pour cette conversion est actuellement favorisée mais sera payante ensuite.

A partir de janvier 2026, les modifications sur les offres CUIVRE ne seront plus possibles.

- Entretien des locaux

M. Jean DEWITTE annonce qu'une habitante de la commune recherche un emploi et serait prête à assurer des prestations de ménage.

Mme Fabienne PRUNOT répond que l'entretien des locaux est réalisé par l'entreprise GELIN NETTOYAGE de Matour mais qu'elle est souvent amenée, ainsi que la secrétaire, à compléter le ménage de la mairie de Clermain ou nettoyer les vitres des bâtiments.

Le recrutement d'un agent d'entretien serait plus satisfaisant quant à la qualité et la régularité des prestations.

Le conseil municipal propose donc de dénoncer le contrat en cours à son échéance annuelle, soit avril 2025.

- **Planchers des clochers des églises**

M. Jean DEWITTE signale qu'il faudra prévoir la réfection des planchers des clochers des églises et propose d'utiliser les douglas de la commune à cet effet.

- **Busage de fossés**

M. Bernard BADROUILLET signale que Mme Aurélie BESSON souhaite buser un fossé vers son gîte "Le Chêne Maréchal" pour permettre le stationnement des voitures.

Mme Fabienne PRUNOT ajoute aussi que M. Baptiste POIRIER demande de buser le fossé en face de sa maison pour rentrer dans sa cour plus facilement.

Le Conseil municipal autorise Mme BESSON et M. POIRIER à réaliser les travaux à leur charge en installant des buses de diamètre suffisant pour le ruissellement des eaux pluviales.

Une permission de voirie est à solliciter en mairie.

- **Prochaines réunions :**

- Commission finances le lundi 17 février à 14h

- Présentation du BP et Vote du budget le vendredi 7 mars à 20h

Fin de séance à 22h

Prochaine réunion de conseil le 07.03.2025 à 20h.